

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Département de la Mayenne

COMMUNE D'IZE

MAIRIE

2 PLACE RAYMOND DANIEL

53160 IZE

Téléphone : 02.43.37.91.59

Fax : 09.70.61.14.81

Mail : mairiedize@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL D'IZE

Procès-Verbal

SEANCE DU

JEUDI 29 AOUT 2024

A 20H15mn

TABLE DES MATIERES

Adjonctions

- 2024-08-D052 / Demande de M. et/ou Mme VADEPIED – Acquisition tronçon chemin rural**
- 2024-08-D053 / Demande de l'Indivision GUYARD-RABINEAU– Acquisition tronçon chemin rural**
- 2024-08-D054 / Demande de Monsieur VANNIER Serge – Acquisition tronçon chemin rural**
- 2024-08-D055 / Demande de Monsieur ROCHER Jean-Paul – Acquisition tronçon chemin rural**
- 2024-08-D056 / Demande de la SCI FRATERNELLE – Acquisition tronçon chemin rural**
- 2024-08-D057 / Demande de Monsieur FILOCHE Paul – Acquisition d'une partie du jardin communal**
- 2024-08-D058 / Demande de Monsieur BOURILLON Luc – Echange de deux tronçons de chemin**
- 2024-08-D059 / Demande des Consorts ROUGIER – Echange de deux tronçons de chemin**
- 2024-08-D060 / Echange entre la Commune d'Izé et Madame MONNIER de deux tronçons de chemin**

Présents

- 2024-08-D046 / Attribution du Fonds de Concours
- 2024-08-D047 / Validation du montant du loyer de l'appartement situé 39 rue du Maine – Côté Rue
- 2024-08-D048 / Tarifs Garderie
- 2024-08-D049 / Validation du plan de financement des travaux pour la sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais
- 2024-08-D050 / Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux de sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais
- 2024-08-D051 / Validation des travaux de fourniture et pose de placards à la nouvelle école

Questions diverses

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : Benoît GUIOULLIER, Carine JACQUEMIN, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Le compte rendu de la séance du 11 juillet 2024 est adopté sans observation.

Présents :

030303

ORDRE DU JOUR :

2024-08-D046 / Attribution du Fonds de Concours

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au cours de la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2023, il a été décidé d'attribuer à la Commune d'Izé pour son programme Travaux de rénovation et extension bâtiment scolaire, un fond de concours d'un montant total de **29 972,54 €** (26 711 € au titre du programme 2020-2025 et 3 261,54 € au titre du programme 2014-2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'attribution du Fond de Concours d'un montant total de 29 972,54 € au titre du Fonds de Concours couvrant les périodes 2020-2025 et 2014-2019.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces et actes utiles au bon aboutissement de ce dossier.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--

030303

2024-08-D047 / Validation du montant du loyer de l'appartement situé 39 rue du Maine – Côté Rue

Madame le Maire informe les conseillers que Madame FRYDRYCH quittera le logement le 6 octobre prochain. Conformément à la décision prise lors du Conseil municipal du 8 septembre 2022, un mandat de location est en cours de signature avec l'agence La Licorne pour le bien communal situé 39 rue du Maine – Côté Rue. Elle propose de fixer le montant du loyer mensuel à 350 € + 55 € de charges.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la fixation du montant du loyer mensuel à 405 € soit 350 € + 55 € de charges pour le bien situé 39 rue du Maine – Côté Rue. Tous pouvoirs est donné à Madame le Maire à signer toutes pièces ou actes utiles à la location dudit bien.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--

030303

2024-08-D048 / Tarifs Garderie

Madame le Maire présente aux conseillers le règlement de la garderie qui a été transmis aux parents d'élèves pour la rentrée scolaire 2023-2024 avec notamment une tarification en fonction du quotient familial comme suit :

Quotient familial < ou égal à 1 300 € : Forfait annuel 30 €

Quotient familial > à 1 301 € : Forfait annuel 35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 et pour les années scolaires à venir, un forfait annuel pour la garderie en fonction du quotient familial à savoir :

✓ **Quotient familial < ou = à 1 300 € : Forfait annuel 30 €**

✓ **Quotient familial > à 1 301 € : Forfait annuel 35 €**

Sans présentation de justificatif du quotient familial, il est décidé qu'il serait appliqué le forfait annuel à 35 €

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-07-D045

030303

2024-08-D049 / Validation du plan de financement des travaux pour la sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais

Madame le Maire présente aux conseillers l'étude qui a été réalisée par David MAILLARD concernant les travaux pour la sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais. Le montant des travaux est estimé à **71 031 € HT**.

Pour le financement de ces travaux, il est proposé le plan suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES ATTENDUES	MONTANT HT
Carottage/analyses	500,00 €	DETR 2023 (obtenue le 18/04/2023)	11 793,80 €
Travaux aménagement	71 031,00 €	Produits amendes de Police	19 414,00 €
Etude et Honoraires Divers	6 625,00 €	Commune autofinancement	46 948,20 €
TOTAL	78 156,00 €	TOTAL	78 156,00 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de réaliser les travaux de sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais pour un montant total HT de 78 156 € avec un financement conforme au plan ci-dessus et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes pièces et actes utiles au bon aboutissement de ce dossier.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--



2024-08-D050 / Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux de sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais

Madame le Maire informe les conseillers que la commune pourrait prétendre, pour les travaux de sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais, à une subvention au titre des AMENDES DE POLICE qui pourrait aller jusqu'à un financement à hauteur de 25% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre des AMENDES DE POLICE pour les travaux de sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces et actes.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--



2024-08-D051 / Validation des travaux de fourniture et pose de placards à la nouvelle école

Madame le Maire fait un point sur l'état d'avancement des travaux de la nouvelle école et présente aux conseillers le devis MPS d'un montant HT de 3 670 € pour la fourniture et la pose de placards.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de réaliser les travaux de fourniture et pose de placards à la nouvelle école et mandate Madame le Maire pour signer le devis à l'entreprise MPS pour un montant HT de 3 670 €.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--



ADJONCTIONS

2024-08-D052 / Demande de M. et/ou Mme VADEPIED – Acquisition tronçon chemin rural

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de M. et/ou Mme VADEPIED. En effet, il souhaite acheter un tronçon de chemin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **Décide de céder la surface demandée, soit 156,73 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;**
- **Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, M. et/ou Mme VADEPIED ;**
- **Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;**
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.**

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :
--



2024-08-D053 / Demande de l'Indivision GUYARD-RABINEAU – Acquisition tronçon chemin rural

Madame RABINEAU Solène étant concerné par ce dossier, elle se retire et ne participe pas au vote.

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de l'Indivision GUYARD-RABINEAU. En effet, elle souhaite acheter un tronçon de chemin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Décide de céder la surface demandée, soit 314 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;
- Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, l'Indivision GUYARD-RABINEAU ;
- Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.

Vote à l'unanimité

Pour : 7

Contre :

Abstention :

030303

2024-08-D054 / Demande de Monsieur VANNIER Serge – Acquisition tronçon chemin rural

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de Monsieur VANNIER Serge. En effet, il souhaite acheter un tronçon de chemin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Décide de céder la surface demandée, soit 2 588 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;
- Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, Monsieur VANNIER Serge ;
- Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

030303

2024-08-D055 / Demande de Monsieur ROCHER Jean-Paul – Acquisition tronçon chemin rural

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de Monsieur ROCHER Jean-Paul. En effet, il souhaite acheter un tronçon de chemin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Décide de céder la surface demandée, soit 1 058 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;

- Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, Monsieur ROCHER Jean-Paul ;
- Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :



2024-08-D056 / Demande de la SCI FRATERNELLE – Acquisition tronçon chemin rural

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de la SCI FRATERNELLE. En effet, elle souhaite acheter un tronçon de chemin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Décide de céder la surface demandée, soit 430 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;
- Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, la SCI FRATERNELLE ;
- Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :



2024-08-D057 / Demande de Monsieur FILOCHE Paul – Acquisition d'une partie du jardin communal

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de Monsieur FILOCHE Paul. En effet, il souhaite acheter une partie du jardin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Décide de céder la surface demandée, soit 279 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;
- Précise que la Commune garde un droit d'échelle au regard de son atelier ;

- Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, Monsieur FILOCHE Paul ;
- Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :



2024-08-D058 / Demande de Monsieur BOURILLON Luc – Echange de deux tronçons de chemin

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de Monsieur BOURILLON Luc. En effet, il souhaite échanger deux tronçons de chemin comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Décide d'échanger deux tronçons de chemin (Bourillon Luc reçoit 588 m² et la Commune reçoit 781 m²) conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) sans contrepartie financière dans la mesure où Monsieur BOURILLON Luc s'engage à effectuer les travaux de revêtement du nouveau chemin d'accès ;
- Précise que tous les frais inhérents à cet échange resteront à la charge du demandeur, Monsieur BOURILLON Luc ;
- Précise que cet échange sera formalisé par acte administratif ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.

Vote à l'unanimité Pour : 8 Contre : Abstention :



2024-08-D059 / Demande des Consorts ROUGIER – Echange de deux tronçons de chemin

Madame le Maire informe les conseillers de la demande des Consorts ROUGIER. En effet, il souhaite échanger deux tronçons de chemin comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Décide d'échanger deux tronçons de chemin (Les Consorts ROUGIER reçoivent 21 m² et la Commune reçoit 47 m²) conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) sans contrepartie financière ;

- Précise que tous les frais inhérents à cet échange resteront à la charge du demandeur, les Consorts ROUGIER ;
- Précise que cet échange sera formalisé par acte administratif ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

CCCC

2024-08-D060 / Echange entre la commune d'Izé et Madame MONNIER de deux tronçons de chemin

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier de Madame MONNIER concernant un échange de de deux tronçons de chemin comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Décide d'échanger deux tronçons de chemin (Madame MONNIER reçoit 969 m² et la Commune reçoit 858 m²) conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) sans contrepartie financière ;
- Précise que tous les frais inhérents à cet échange resteront à la charge de la Commune ;
- Précise que cet échange sera formalisé par acte administratif ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

CCCC

Questions diverses

* Chantier participatif

Levée de la séance : 21h45

Christophe HERVOCHE

Secrétaire de Séance



Anne-Flore BOURILLON

Maire




COMMUNE D'IZE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/08/2024



En exercice : 11

Présents : 8

LISTE DES DELIBERATIONS

Numéro	Objet	Statut
2024-08-D046	Attribution du Fonds de Concours	Votée à l'unanimité
2024-08-D047	Validation du montant du loyer de l'appartement situé 39 rue du Maine – Côté Rue	Votée à l'unanimité
2024-08-D048	Tarifs Garderie	
2024-08-D049	Validation du plan de financement des travaux pour la sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais	Votée à l'unanimité
2024-08-D050	Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour la travaux de sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais	Votée à l'unanimité
2024-08-D051	Validation des travaux de fourniture et pose de placards à la nouvelle école	Votée à l'unanimité
2024-08-D052	Demande de M. et/ou Mme VADEPIED – Acquisition tronçon chemin rural	Votée à la majorité
2024-08-D053	Demande de l'indivision GUYARD-RABINEAU – Acquisition tronçon chemin rural	Votée à l'unanimité
2024-08-D054	Demande de Monsieur VANNIER Serge – Acquisition tronçon chemin rural	Votée à l'unanimité
2024-08-D055	Demande de Monsieur ROCHER Jean-Paul – Acquisition tronçon chemin rural	Votée à l'unanimité
2024-08-D056	Demande de la SCI FRATERNELLE – Acquisition tronçon chemin rural	Votée à l'unanimité
2024-08-D057	Demande de Monsieur FILOCHE Paul – Acquisition d'une partie du jardin communal	Votée à l'unanimité
2024-08-D058	Demande de Monsieur BOURILLON Luc – Echange de deux tronçons de chemin	Votée à l'unanimité
2024-08-D059	Demande des Consorts ROUGIER – Echange de deux tronçons de chemin	Votée à l'unanimité
2024-08-D060	Echange entre la commune d'Izé et Madame MONNIER de deux tronçons de chemin	Votée à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : Benoit GUIOULLIER, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

2024-08-D046 / Attribution du Fonds de Concours

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'au cours de la séance du conseil communautaire du 19 décembre 2023, il a été décidé d'attribuer à la Commune d'Izé pour son programme Travaux de rénovation et extension bâtiment scolaire, un fond de concours d'un montant total de **29 972,54 €** (26 711 € au titre du programme 2020-2025 et 3 261,54 € au titre du programme 2014-2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'attribution du Fond de Concours d'un montant total de 29 972,54 € au titre du Fonds de Concours couvrant les périodes 2020-2025 et 2014-2019.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces et actes utiles au bon aboutissement de ce dossier.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : Benoit GUIOULLIER, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

2024-08-D047 / Validation du montant du loyer de l'appartement situé 39 rue du Maine – Côté Rue

Madame le Maire informe les conseillers que Madame FRYDRYCH quittera le logement le 6 octobre prochain. Conformément à la décision prise lors du Conseil municipal du 8 septembre 2022, un mandat de location est en cours de signature avec l'agence La Licorne pour le bien communal situé 39 rue du Maine – Côté Rue. Elle propose de fixer le montant du loyer mensuel à 350 € + 55 € de charges.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la fixation du montant du loyer mensuel à 405 € soit 350 € + 55 € de charges pour le bien situé 39 rue du Maine – Côté Rue. Tous pouvoirs est donné à Madame le Maire à signer toutes pièces ou actes utiles à la location dudit bien.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : Benoit GUIOULLIER, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

2024-08-D048 / Tarifs Garderie

Madame le Maire présente aux conseillers le règlement de la garderie qui a été transmis aux parents d'élèves pour la rentrée scolaire 2023-2024 avec notamment une tarification en fonction du quotient familial comme suit :

Quotient familial < ou égal à 1 300 € : Forfait annuel 30 €

Quotient familial > à 1 301 € : Forfait annuel 35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 et pour les années scolaires à venir, un forfait annuel pour la garderie en fonction du quotient familial à savoir :

- ✓ Quotient familial < ou = à 1 300 € : Forfait annuel 30 €
- ✓ Quotient familial > à 1 301 € : Forfait annuel 35 €

Sans présentation de justificatif du quotient familial, il est décidé qu'il serait appliqué le forfait annuel à 35 €

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2024-07-D045

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 aout 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : Benoit GUIOULLIER, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

2024-08-D049 / Validation du plan de financement des travaux pour la sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais

Madame le Maire présente aux conseillers l'étude qui a été réalisée par David MAILLARD concernant les travaux pour la sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais. Le montant des travaux est estimé à **71 031 € HT**.

Pour le financement de ces travaux, il est proposé le plan suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES ATTENDUES	MONTANT HT
Carottage/analyses	500,00 €	DETR 2023 (obtenue le 18/04/2023)	11 793,80 €
Travaux aménagement	71 031,00 €	Produits amendes de Police	19 414,00 €
Etude et Honoraires Divers	6 625,00 €	Commune autofinancement	46 948,20 €
TOTAL	78 156,00 €	TOTAL	78 156,00 €

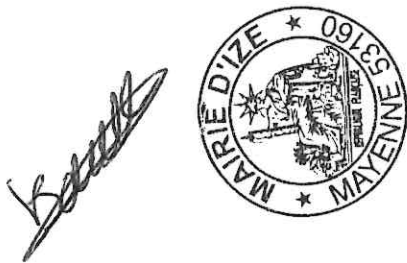
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents, de réaliser les travaux de sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais pour un montant total HT de 78 156 € avec un financement conforme au plan ci-dessus et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes pièces et actes utiles au bon aboutissement de ce dossier.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

2024-08-D050 / Demande de subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux de sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais

Madame le Maire informe les conseillers que la commune pourrait prétendre, pour les travaux de sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais, à une subvention au titre des AMENDES DE POLICE qui pourrait aller jusqu'à un financement à hauteur de 25% du montant des travaux.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre des AMENDES DE POLICE pour les travaux de sécurisation de l'entrée de Bourg – Route de Bais et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces et actes.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Anne-Flore BOURILLON



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

2024-08-D051 / Validation des travaux de fourniture et pose de placards à la nouvelle école

Madame le Maire fait un point sur l'état d'avancement des travaux de la nouvelle école et présente aux conseillers le devis MPS d'un montant HT de 3 670 € pour la fourniture et la pose de placards.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de réaliser les travaux de fourniture et pose de placards à la nouvelle école et mandate Madame le Maire pour signer le devis à l'entreprise MPS pour un montant HT de 3 670 €.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

2024-08-D052 / Demande de M. et/ou Mme VADEPIED – Acquisition tronçon chemin rural

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de M. et/ou Mme VADEPIED. En effet, il souhaite acheter un tronçon de chemin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **Décide de céder la surface demandée, soit 156,73 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;**
- **Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, M. et/ou Mme VADEPIED ;**
- **Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;**
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



IZÉ - 53

" La Contrie "

Propriété de La Commune

PLAN DE BORNAGE

Cadastre : Section D

X = 1453200



Rattaché au Système Planimétrique R.G.F.93 - C.C.48			
MAT	X	Y	
3	1453282.21	7226937.46	Angle hale
4	1453208.96	7226895.55	Angle hale
6	1453202.66	7226926.43	Borne nouvelle
7	1453198.23	7226923.72	Borne nouvelle

Y = 7227000

Y = 7227000

1030

Chemin
Rural

M. BOURGES Florent

993

M. BOURGES Florent

994

La Commune
n°.....

Y = 7226900

Y = 7226900



Borne nouvelle

Limite de division



Privilif

M. et Mme
VADEPIED Frédéric
996

Mme VADEPIED Sylvie

988

Mme VADEPIED Sylvie

1224

Dressé le 22 Janvier 2023 par :

kaligeo

Géomètres-Experts Fonciers

Impasse de Barbé, 53960 BONCHAMP

Tél: 02.43.53.76.33

email: bonchamp@kaligeo.fr

Réalisé par : JMT

Dossier

Y:\JMT\COURANT\2023\B23317 - IZE - VADEPIED\AUTOCAD\B23317.dwg

Application cadastrale, limite purement fiscale non définie contradictoirement et non garantie

Echelle : 1/1000

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 7

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	7

Vote à l'unanimité

Pour : 7

Contre :

Abstention :

2024-08-D053 / Demande de l'Indivision GUYARD-RABINEAU – Acquisition tronçon chemin rural

Madame RABINEAU Solène étant concerné par ce dossier, elle se retire et ne participe pas au vote.

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de l'Indivision GUYARD-RABINEAU. En effet, elle souhaite acheter un tronçon de chemin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **Décide de céder la surface demandée, soit 314 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;**
- **Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, l'Indivision GUYARD-RABINEAU ;**
- **Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;**
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



IZÉ - 53

" La Huardière "

Propriété de la Commune

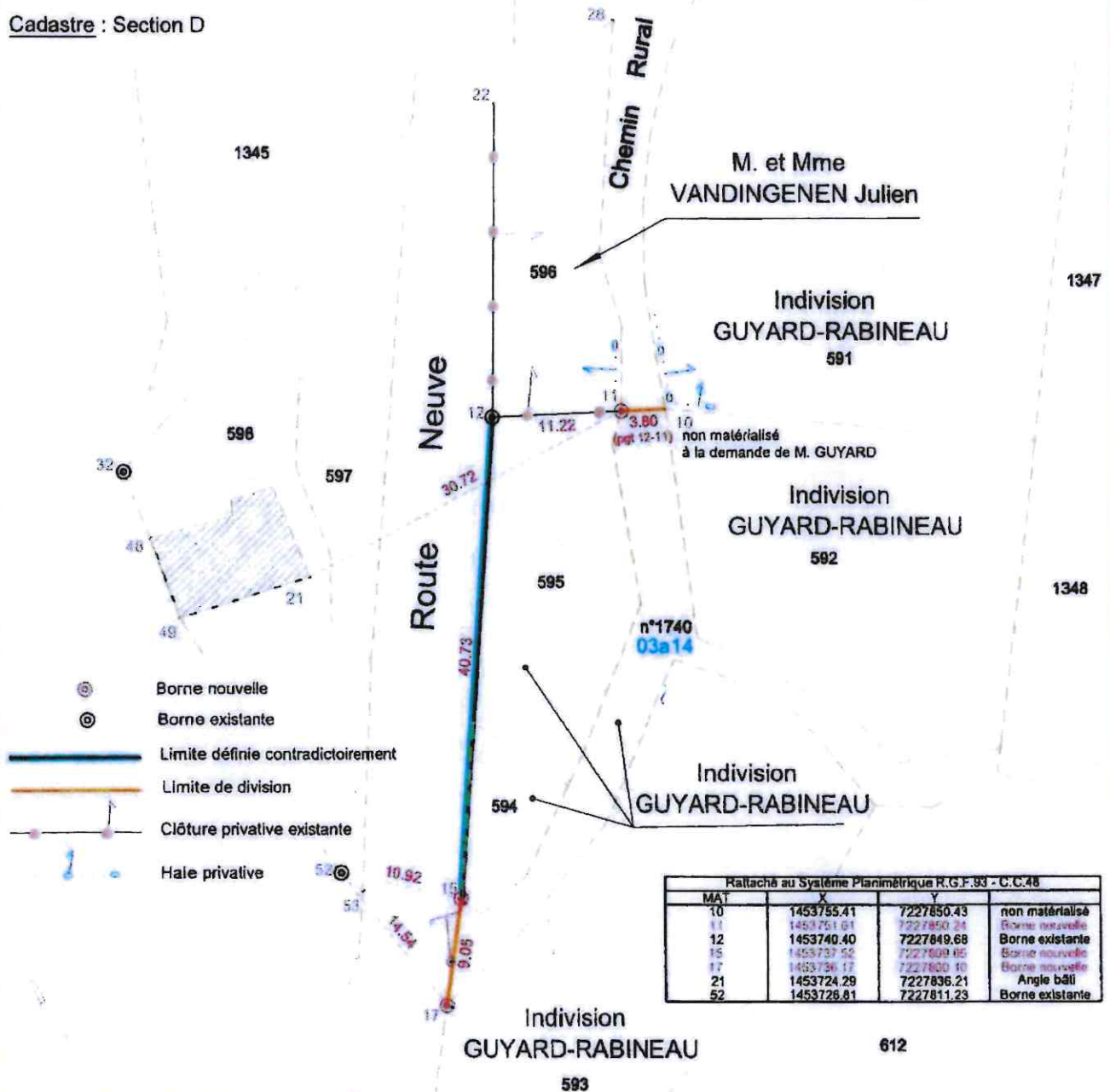
Vente à l'Indivision GUYARD-RABINEAU

PLAN DE DIVISION

Cadastre : Section D



589



Dressé le 02 Novembre 2023 par :

Géomètres-Experts Fonciers

Impasse de Barbé, 53960 BONCHAMP

Tél: 02.43.53.76.33

email: bonchamp@kaligeo.fr

Réalisé par : JMT

Dossier

Y:\JMT\COURANT\2023\B23139 IZL - Sté CGI\MAJ\OCAD\B23139.dwg

Application cadastrale, limite purement fiscale non définie contradictoirement et non garantie

Echelle : 1/500

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :



2024-08-D054 / Demande de Monsieur VANNIER Serge – Acquisition tronçon chemin rural

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de Monsieur VANNIER Serge. En effet, il souhaite acheter un tronçon de chemin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Décide de céder la surface demandée, soit 2 588 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;
- Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, Monsieur VANNIER Serge ;
- Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



parcelles Rocher S.I. et Vannier 2002

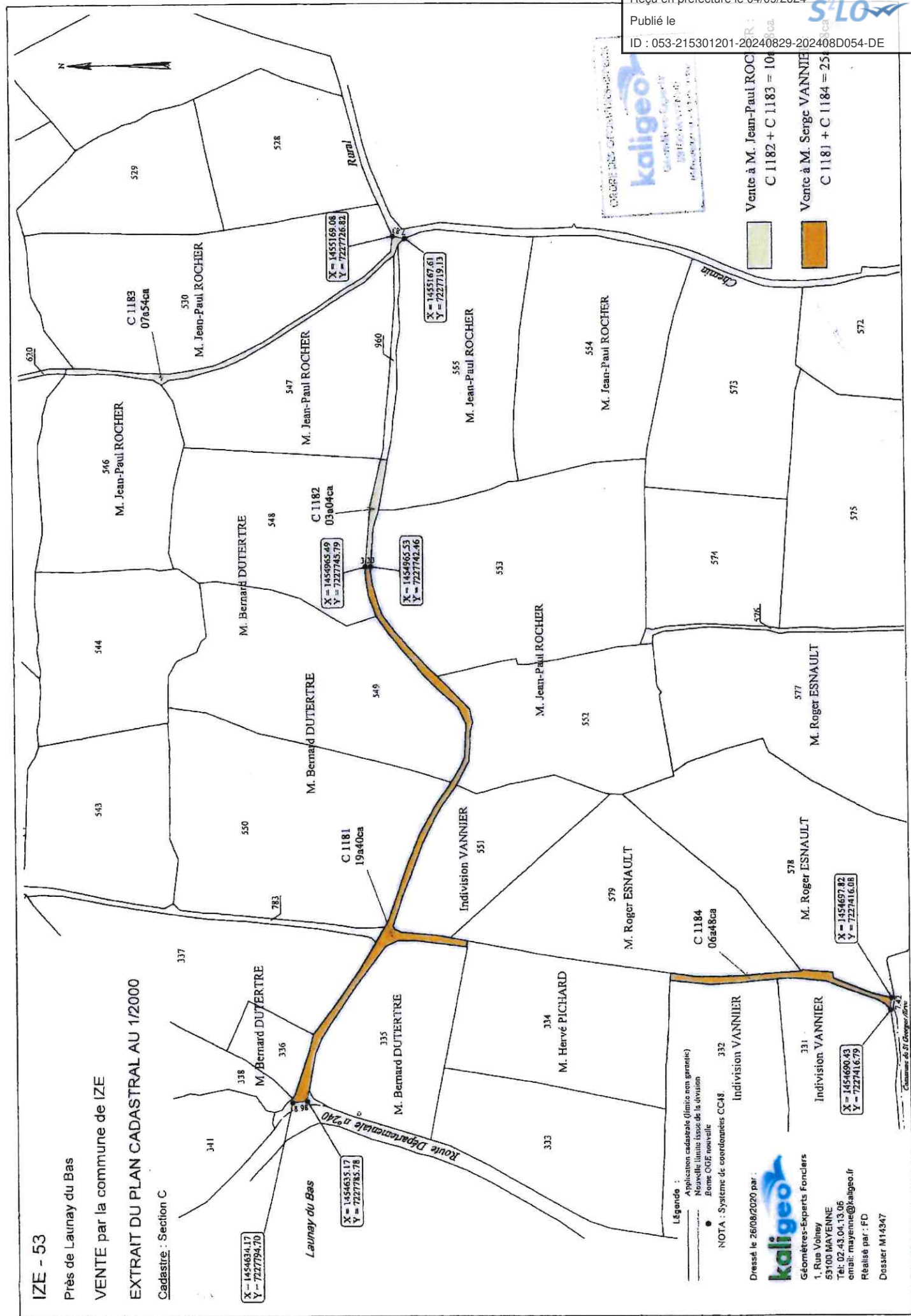
IZE - 53

Près de Launay du Bas

VENTE par la commune de IZE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL AU 1/2000

Cadastre : Section C



Légende :
Application cadastrale (limite non garantie)
Nouvelle limite basée de la division
Borne OGE nouvelle

NOTA : Système de coordonnées CC48
Indivision VANNIER

Dressé le 26/08/2020 par :

kaligeo
Géomètres-Experts Fonciers
1, Rue Volney
63100 MAYENNE

Tel: 02.43.04.13.06
email: mayenne@kaligeo.fr
Réalise par : FD
Dossier M14347

Vente à M. Jean-Paul ROCHER
C 1182 + C 1183 = 104a04ca

Vente à M. Serge VANNIER
C 1181 + C 1184 = 254a04ca

X = 1454697.82
Y = 7227416.08

X = 1454690.43
Y = 7227416.79

X = 1455169.08
Y = 7227726.82

X = 1455167.61
Y = 7227719.13

X = 1454965.49
Y = 7227745.79

X = 1454965.33
Y = 7227742.46

X = 1454634.17
Y = 7227794.70

X = 1454635.17
Y = 7227785.78

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :



2024-08-D055 / Demande de Monsieur ROCHER Jean-Paul – Acquisition tronçon chemin rural

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de Monsieur ROCHER Jean-Paul. En effet, il souhaite acheter un tronçon de chemin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **Décide de céder la surface demandée, soit 1 058 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;**
- **Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, Monsieur ROCHER Jean-Paul ;**
- **Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;**
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



Parcelles Rocher S.I. et Vannier 2004

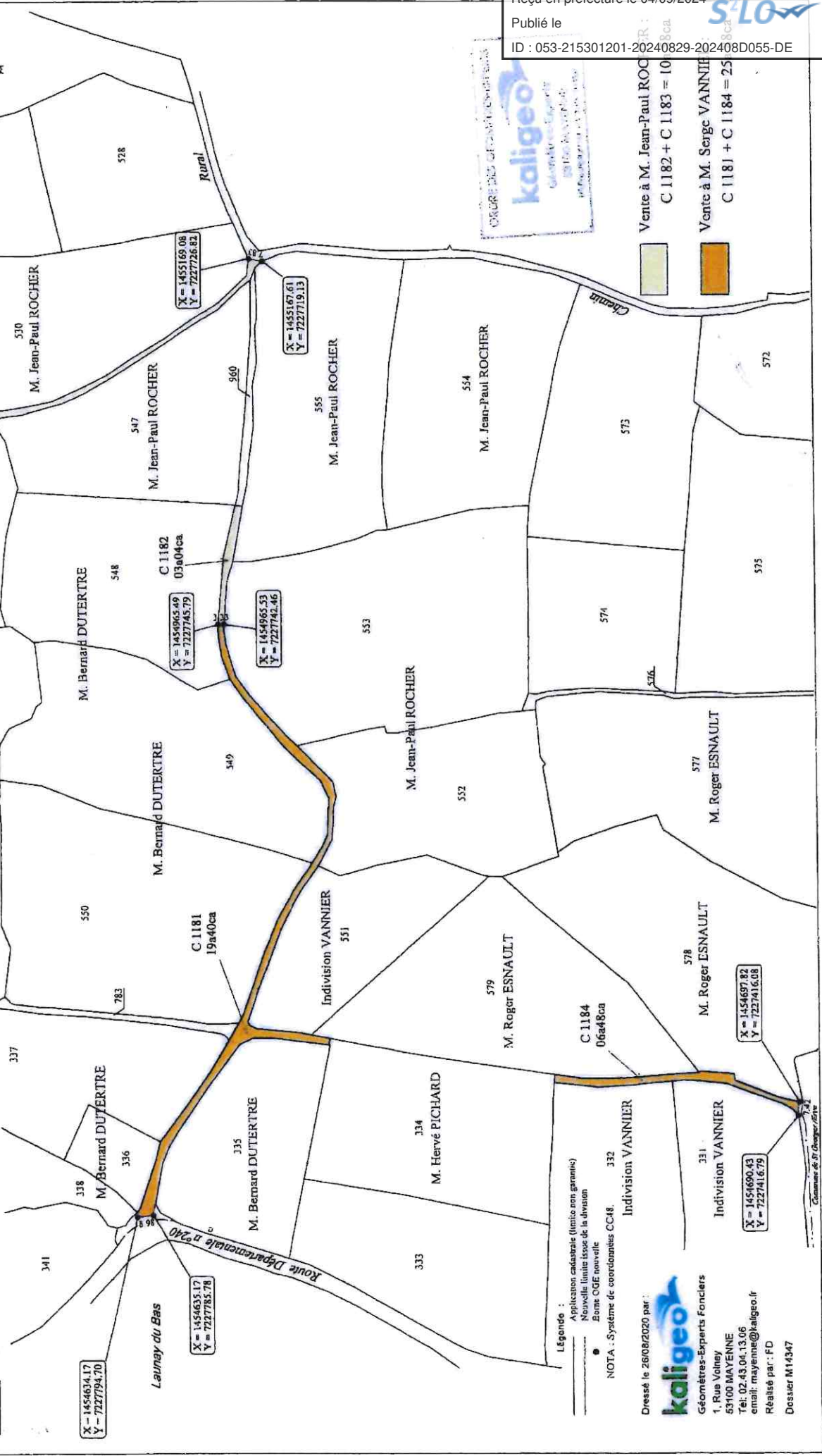
IZE - 53

Près de Launay du Bas

VENTE par la commune de IZE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL AU 1/2000

Cadastre : Section C



Légende :
Application cadastrale (limite non garantie)
Nouvelle limite issue de la division
Borne OGE nouvelle

NOTA : Système de coordonnées CC48
Indivision VANNIER

Dressé le 28/08/2020 par :

kaligeo
Géomètres-Experts Fonciers

1, Rue Volney
53100 MAYENNE
Tél: 02 43 04 13 06
email: mayenne@kaligeo.fr
Réalise par: FD
Dossier M14347

Vente à M. Jean-Paul ROCHER
C 1182 + C 1183 = 108ca

Vente à M. Serge VANNIER
C 1181 + C 1184 = 258ca

X = 1454600.43
Y = 7227416.79

X = 1454965.53
Y = 7227442.46

X = 1455167.61
Y = 7227719.13

X = 1455169.08
Y = 7227726.83

X = 1454607.82
Y = 7227416.08

X = 1454634.17
Y = 7227794.70

X = 1454635.17
Y = 7227785.78

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

080808

2024-08-D056 / Demande de la SCI FRATERNELLE – Acquisition tronçon chemin rural

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de la SCI FRATERNELLE. En effet, elle souhaite acheter un tronçon de chemin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **Décide de céder la surface demandée, soit 430 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;**
- **Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, la SCI FRATERNELLE ;**
- **Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;**
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



IZÉ - 53

"La Huartière"

Propriétés de la Commune et de M. ROUGIER Serge

PLAN DE DIVISION

Cadastrre : Section D

605

- Borne existante
- Borne nouvelle
- Limite de division
- Privé
- Halle existante

Dressé le 06 Novembre 2023 par :

kaligeo

Géomètres-Experts Fonciers
 Impasse de Barbé, 53960 BONCHAMP

Tél: 02.43.63.76.33
 email: bonchamp@kaligeo.fr

Réalisé par : JMT

Dossier

Plan de Division - AUTOCAD 2014 (v.14) - 1:2500

MAT	Calcul des surfaces	Présentation R.G.F. 16 - C.C. 16
52	1453704.58	Borne existante
53	1453704.58	Borne existante
54	1453704.58	Borne existante
55	1453704.58	Borne existante
56	1453704.58	Borne existante
57	1453704.58	Borne existante
58	1453704.58	Borne existante
59	1453704.58	Borne existante
60	1453704.58	Borne existante
61	1453704.58	Borne existante
62	1453704.58	Borne existante
63	1453704.58	Borne existante
64	1453704.58	Borne existante
65	1453704.58	Borne existante
66	1453704.58	Borne existante
67	1453704.58	Borne existante
68	1453704.58	Borne existante
69	1453704.58	Borne existante
70	1453704.58	Borne existante
71	1453704.58	Borne existante
72	1453704.58	Borne existante
73	1453704.58	Borne existante
74	1453704.58	Borne existante
75	1453704.58	Borne existante
76	1453704.58	Borne existante
77	1453704.58	Borne existante
78	1453704.58	Borne existante
79	1453704.58	Borne existante
80	1453704.58	Borne existante
81	1453704.58	Borne existante
82	1453704.58	Borne existante
83	1453704.58	Borne existante
84	1453704.58	Borne existante
85	1453704.58	Borne existante
86	1453704.58	Borne existante
87	1453704.58	Borne existante
88	1453704.58	Borne existante
89	1453704.58	Borne existante
90	1453704.58	Borne existante
91	1453704.58	Borne existante
92	1453704.58	Borne existante
93	1453704.58	Borne existante
94	1453704.58	Borne existante
95	1453704.58	Borne existante
96	1453704.58	Borne existante
97	1453704.58	Borne existante
98	1453704.58	Borne existante
99	1453704.58	Borne existante
100	1453704.58	Borne existante

Application cadastrale, limite purement fiscale non définitive contrairement et non garantie

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :

2024-08-D057 / Demande de Monsieur FILOCHE Paul – Acquisition d'une partie du jardin communal

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de Monsieur FILOCHE Paul. En effet, il souhaite acheter une partie du jardin communal comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **Décide de céder la surface demandée, soit 279 m², conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) moyennant un prix de 1€ le m² ;**
- **Précise que la Commune garde un droit d'échelle au regard de son atelier ;**
- **Précise que tous les frais inhérents à cette cession resteront à la charge de l'acquéreur, Monsieur FILOCHE Paul ;**
- **Précise que cette cession sera formalisée par acte administratif ;**
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



IZÉ - 53

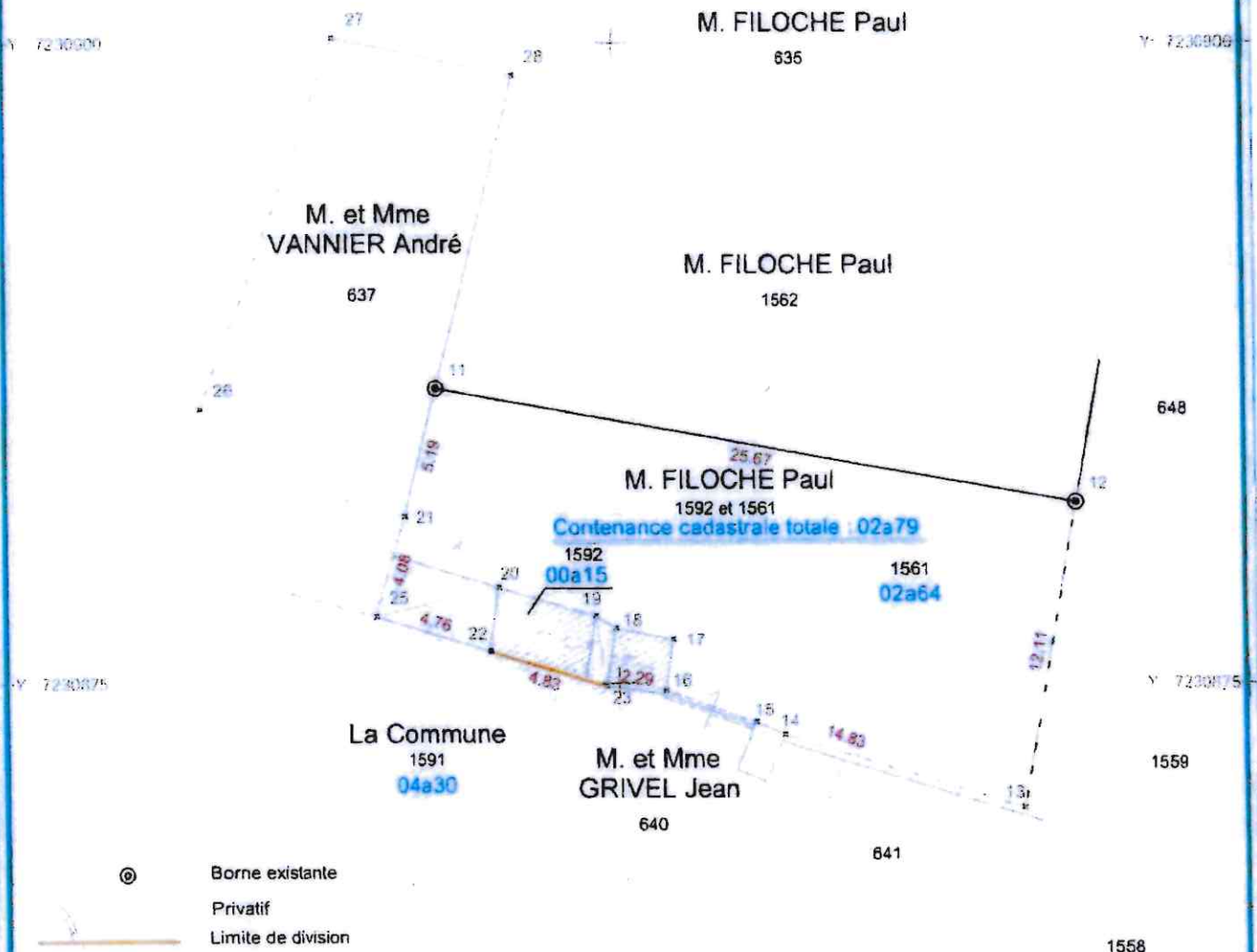
Le Bourg

Propriété de la Commune

PLAN DE DIVISION

Cadastre : Section A

Rattaché au Système Planimétrique R.G.F. 93 - C.C. 48			
MAT	X	Y	
11	1454392.84	7230886.54	Borne existante
12	1454416.12	7230882.08	Borne existante
13	1454415.97	7230870.16	Angle mur
16	1454401.85	7230874.71	Angle mur
21	1454391.50	7230881.53	Angle bâti
22	1454394.92	7230876.26	Angle bâti
23	1454399.55	7230874.88	Angle bâti
25	1454390.36	7230877.61	Angle bâti



Dressé le 17 Juillet 2023 par :

kaligeo
 Géomètres-Experts Fonciers

Impasse de Barbé, 53960 BONCHAMP

Tél: 02 43.53.76.33
email: bonchamp@kaligeo.fr

Réalisé par : JMT

Dossier

Application cadastrale, limite purement fiscale non définitive contradictoirement et non garantie

Y. JMT - G. BONCHAMP - 02 43 53 76 33 - 02 43 53 76 33 - 02 43 53 76 33

Echelle : 1/250

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

2024-08-D058 / Demande de Monsieur BOURILLON Luc – Echange de deux tronçons de chemin

Madame le Maire informe les conseillers de la demande de Monsieur BOURILLON Luc. En effet, il souhaite échanger deux tronçons de chemin comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **Décide d'échanger deux tronçons de chemin (Bourillon Luc reçoit 588 m² et la Commune reçoit 781 m²) conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) sans contrepartie financière dans la mesure où Monsieur BOURILLON Luc s'engage à effectuer les travaux de revêtement du nouveau chemin d'accès ;**
- **Précise que tous les frais inhérents à cet échange resteront à la charge du demandeur, Monsieur BOURILLON Luc ;**
- **Précise que cet échange sera formalisé par acte administratif ;**
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



ID : 053-215301201-20240829-202408D058-DE

Application cadastrale, limite purement fiscale non déline confédialement el non garantit

Dossier

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité

Pour : 8

Contre :

Abstention :



2024-08-D059 / Demande des Consorts ROUGIER – Echange de deux tronçons de chemin

Madame le Maire informe les conseillers de la demande des Consorts ROUGIER. En effet, il souhaite échanger deux tronçons de chemin comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- **Décide d'échanger deux tronçons de chemin (Les Consorts ROUGIER reçoivent 21 m² et la Commune reçoit 47 m²) conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) sans contrepartie financière ;**
- **Précise que tous les frais inhérents à cet échange resteront à la charge du demandeur, les Consorts ROUGIER ;**
- **Précise que cet échange sera formalisé par acte administratif ;**
- **Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**



ID : 053-215301201-20240829-202408D059-DE

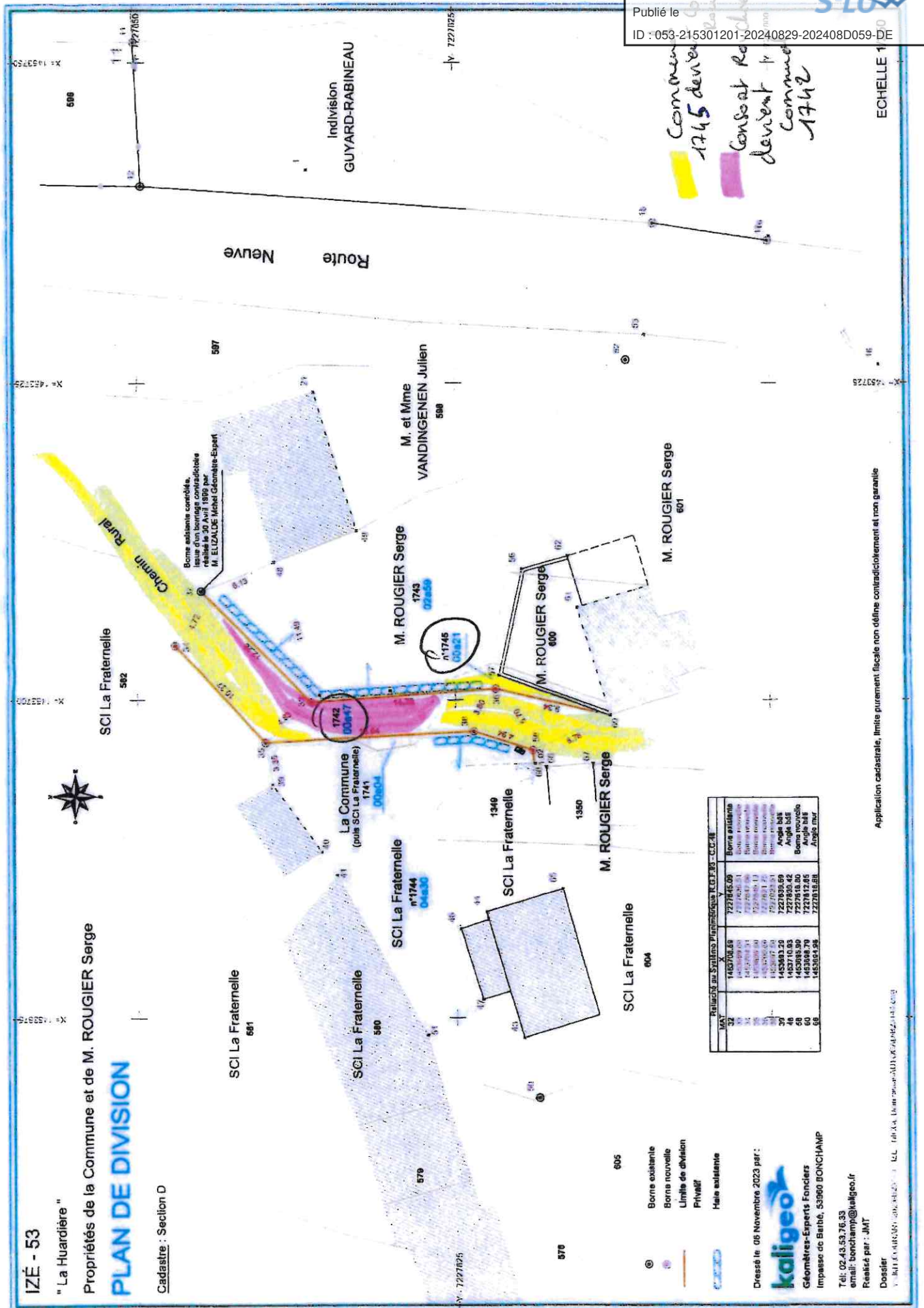
ECHELLE

Comment
1745 devient

Consentir
devient

Comment
1742

01 Jan 1950 - 1950



Application cadastrale, limite pù alta niscuna non venisse considerata non al fine di

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
COMMUNE D'IZE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 aout 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 aout à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 22 aout se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame BOURILLON Anne-Flore, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 22 aout 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la mairie le 22 aout 2024.

PRESENTS : BOURAYON Thierry, BOURILLON Anne-Flore, BOURGES Marc, FILOCHE Virginie, HERVOCHE Christophe, MAILLOT Auguste, PICARD Nicole, RABINEAU Solène

Absents excusés : GUIOULLIER Benoît, JACQUEMIN Carine, SUARD Alain

Absent :

Date de la convocation du Conseil municipal : 22 aout 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Secrétaire de séance : HERVOCHE Christophe

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	8	8

Vote à l'unanimité
Pour : 8
Contre :
Abstention :

2024-08-D060 / Echange entre la commune d'Izé et Madame MONNIER de deux tronçons de chemin

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux le dossier de Madame MONNIER concernant un échange de de deux tronçons de chemin comme indiqué sur le plan présenté.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

- Décide d'échanger deux tronçons de chemin (Madame MONNIER reçoit 969 m² et la Commune reçoit 858 m²) conformément au plan présenté (annexé à la présente délibération) sans contrepartie financière ;
- Précise que tous les frais inhérents à cet échange resteront à la charge de la Commune ;
- Précise que cet échange sera formalisé par acte administratif ;
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou à ses adjoints, en cas d'impossibilité de sa part, à signer toutes pièces et actes utiles.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anne-Flore BOURILLON**

